

Faut-il avoir peur de l'intelligence artificielle ? Cette interrogation est dans tous les esprits, alors que l'ampleur de ses applications reste encore méconnue.

Les contours de l'intelligence artificielle demeurent relativement flous. Sans compréhension de l'outil, toute approche scientifique s'avère périlleuse. La détermination des caractéristiques essentielles de l'intelligence artificielle doit permettre de réduire la part d'angoisse qui entoure le sujet et d'aborder ses différents enjeux politiques, éthiques, sociaux, économiques et juridiques. L'aborder sous l'angle du droit, c'est tenter de démontrer que la norme juridique peut en canaliser les dangers et décrire comment le droit peut en réguler les effets.

Les juristes se présentent à l'égard de l'intelligence artificielle comme les « chiens de garde » des valeurs fondamentales et des droits fondamentaux qui structurent notre société. L'intelligence juridique doit pouvoir maîtriser l'intelligence artificielle. Face à l'intelligence artificielle, l'intelligence juridique devra s'allier à l'intelligence humaine pour en optimiser les effets et en canaliser les méfaits.

Ce cycle doit permettre d'apprécier de quelle manière l'intelligence artificielle met à l'épreuve la structure fondamentale des droits.

CONFÉRENCES - CYCLE 2022

L'intelligence artificielle : quelle intelligence juridique ?



Programme 2022

Grand'chambre de la Cour de cassation
17H - 19H



5 quai de l'Horloge
75055 Paris cedex 01

Les colloques et conférences organisés par la Cour de cassation
sont diffusés en direct puis accessibles en différé
sur son site internet, Youtube, Twitter et Facebook



Université
Paris Nanterre



“L’intelligence artificielle : quelle intelligence juridique?”

l’Institut de recherche pour un droit attractif de l’Université Sorbonne Paris Nord (IRDA)
le CEDCACE, axe justice judiciaire, amiable et numérique de l’Université Paris Nanterre

Responsables scientifiques

Soraya AMRANI-MEKKI,

Professeure de droit privé et de sciences criminelles à l’Université Paris Nanterre

Bernard HAFTEL,

Professeur à l’Université Sorbonne Paris Nord, Co-directeur de l’IRDA, Directeur du Master 2
Droit Économique Européen et International

Mustapha MEKKI

Professeur de droit privé à l’Ecole de droit de la Sorbonne, Université Paris I Panthéon Sorbonne

21 avril 2022

L’intelligence artificielle et la fonction de juger

Modératrice :

Soraya AMRANI-MEKKI, Professeure de droit privé et sciences criminelles à
l’Université Paris Nanterre, Directrice de l’axe justice judiciaire, amiable et numérique du
CEDCACE

Intervenants :

Fernando GASCON INCHAUSTI, Professeur de droit procédural civil et pénal à
l’Université Complutense de Madrid

Yannick MENECEUR, Magistrat détaché au Conseil de l’Europe

Jean-Michel SOMMER, Président de chambre, directeur du Service de documentation, des
études et du rapport (SDER) de la Cour de cassation

1er juillet 2022

L’intelligence artificielle et la gestion des entreprises

Modérateur :

Mustapha MEKKI, professeur de droit privé à l’Ecole de droit de la Sorbonne, Université
Paris I Panthéon Sorbonne

Intervenants :

Laurent GAMET, Professeur de droit privé et sciences criminelles à l’Université Paris Est
Créteil Val de Marne (UPEC), avocat au barreau de Paris

Marie-Anne FRISON-ROCHE, Professeure de droit de concurrence, de la régulation et
de la compliance à Sciences Po Paris

Michel SÉJEAN, Professeur de droit privé et sciences criminelles à l’Université Bretagne
Sud (UBS)

15 septembre 2022

L’intelligence artificielle et la fonction législative

Modérateur :

Guillaume TUSSEAU, Professeur de droit public Sciences Po Paris, Membre de l’Institut
universitaire de France

Intervenants :

Abdelhamid ABIDI, Doctorant à l’École de droit de Sciences Po Paris

Karine GILBERG, Cheffe du bureau du droit européen et international, Direction des
affaires juridiques, Ministère de l’Economie des finances et de la relance et Professeure
associée à Paris Nanterre, Membre du Centre de recherche en droit public et membre
associée du Centre d’études et de recherches de sciences administratives et politiques
(CERSA)

Pauline TÜRK, Professeure de droit public à l’Université Côte d’Azur

Alexandre FLÜCKIGER, Professeur ordinaire à la Faculté de droit de l’Université de
Genève

Timothée HURE, Responsable de projet Atelier de construction légistique, Direction de
l’information légale et administrative

10 octobre 2022

Intelligence artificielle et administration publique numérique

Modératrice :

Lucie CLUZEL-MÉTAYER, Professeure de droit public à l’Université Paris Nanterre

Intervenants :

Daniel AGACINSKI, Délégué général à la médiation avec les services publics du Défenseur
des droits

Simon CHIGNARD, Expert pour Urban innovative actions

Elise DEGRAVE, Professeure de droit public à la Faculté de droit de l’Université de Namur,
co-directrice de la Chaire E-gouvernement de l’Université de Namur

Gaëtan GOLDBERG, Chargé de mission numérique, droits et libertés au Défenseur des
droits (sous réserve)

Caroline LEQUESNE-ROTH, Maîtresse de conférences HDR en droit public à l’Université
Cote d’Azur